



prestation temporaire à domicile

Par **Docteur NO**, le **13/11/2009** à **11:16**

Bonjour, j'ai l'intention de faire appel à une particulière de ma connaissance pour qu'elle s'occupe de nos animaux à notre domicile pendant notre absence de fin d'année. Cette prestation temporaire dispose du fait qu'elle effectuera aux moins deux interventions par jour auprès de nos animaux mais aussi qu'elle accepte de dormir sur place la nuit en général sauf obligations professionnelles ou familiales d'urgence. J'ai l'intention de la rémunérer avec en CESU. Dois lui faire un contrat de travail en cdd en + et si oui avec qu'elles dispositions ?

BIEN CORDIALEMENT